



## Formation Economique Sociale et Syndicale

### Le SNAP, votre syndicat d'entreprise, vous invite à des formations en Auvergne pour 2024.

Réservez dès à présent nos formations sur votre agenda en cliquant sur le lien correspondant. Pensez à en informer votre manager pour faciliter l'organisation de votre site ou de votre service.

DATE LIMITE de réception de votre demande auprès du SNAP 5 SEMAINES avant la date de la formation.

#### 1<sup>er</sup> semestre 2024 :

Date	Thème
Lundi 22 janvier	Les recours en cas de non promotion (présentiel)
Mardi 30 janvier	Comprendre le bulletin de salaire / Nouveau : ma formation professionnelle (présentiel)
Mardi 30 janvier	Le recours en cas de non promotion pour tout ARA en Teams
Mardi 13 février	Etre acteur de son EPA pour tout ARA en Teams
Mercredi 14 février	Formation FRANCE TRAVAIL (présentiel)
Jeudi 29 février	Mutuelle/Prévoyance (présentiel)
Lundi 4 mars	Etre acteur de son EPA (présentiel)
Lundi 11 mars	Le règlement intérieur à Pole Emploi pour tout ARA en Teams
Mardi 12 mars	Préparer sa retraite (présentiel)
Mardi 30 avril	Comprendre le bulletin de salaire / Ma formation professionnelle (mixte)
Lundi 6 mai	Connaitre mes droits en matière de temps partiel et congés (présentiel)
Lundi 27 mai	Mutuelle/prévoyance (présentiel)
Jeudi 20 juin	Comprendre le bulletin de salaire / Ma formation professionnelle (présentiel)
Mardi 25 juin	Formation FRANCE TRAVAIL (Teams)

**2<sup>e</sup> semestre 2024 :**

Date	Thème
Mardi 17 septembre	Etre acteur de son EPA (présentiel)
Mardi 22 octobre	Le règlement intérieur à Pole Emploi (présentiel)
Jeudi 28 novembre	Formation France TRAVAIL (Teams)
Lundi 2 décembre	Préparer sa retraite (présentiel)

**Le lieu exact reste encore à définir en présentiel**

**Merci de vous inscrire en cliquant sur les dates de formations souhaitées pour recevoir par mail les modalités d'inscription.**

#### **RAPPEL :**

**ATTENTION : vous devez déposer votre demande de formation auprès de votre hiérarchique au moins un mois avant la formation.**

**Tout salarié peut bénéficier de 15 jours de formation économique, sociale et syndicale rémunérée dans l'année.**

*\* Session habilitée par CULTURE ET LIBERTE – 5 rue St Vincent de Paul – 75010 PARIS, organisme reconnu comme pouvant dispenser des formations dans le cadre du CFS, Conformément aux dispositions de l'article L. 3142-7 du Code du Travail et à l'article 40 §4 de la CCN de Pôle Emploi et l'Arrêté du ministère du travail.*